

SÉANCE DU 16 MARS 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize mars à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Philippe BUISSON, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Thierry MARTY, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Esther SCHREIBER, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Laurence ROUEDE, Bilal HALHOUL pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU MARDI 16 MARS 2021**

Lors de cette séance, le conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 35

En préambule de la séance, Monsieur le Maire fait un point sur la situation sanitaire du territoire. Il fait savoir que le taux d'incidence remonte en Gironde et qu'il y a actuellement 34 personnes hospitalisées pour raison de COVID à l'hôpital Robert Boulin (dont 5 en réanimation). Monsieur le Maire annonce qu'environ 10 500 tests PCR ont été réalisés depuis fin août au centre de dépistage situé aux Casernes. Il rappelle que le centre est ouvert tous les après-midi en semaine et que les tests sont réalisés gratuitement.

Pour le centre de vaccination, Monsieur le Maire explique que le nombre de vaccinations va s'intensifier dans les prochains jours. Il remercie également l'ensemble des personnels mobilisés. Il salue également l'action du vaccibus sur les territoires plus éloignés.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210316-CRSOM_1603-AU

21-03-025 : Installation d'une nouvelle conseillère à la suite d'une démission

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur Charles Pouveau

- prend acte de l'installation de Madame Emmanuelle Merit en qualité de conseillère municipale

- prend acte que Monsieur Christophe Dardenne remplit bien les conditions de l'article L273 10 du Code Électoral pour être conseiller communautaire au sein de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNICATION

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

21-03-026 : Communication des décisions

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication

Information : Etat récapitulatif Indemnités des élus

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article 93 de la loi n°2019-1461 codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT).

Cet état des indemnités, libellées en euros, est communiqué à tous les membres du conseil municipal avant l'examen du budget.

Le présent état est établi sur la base des mandats en vigueur au 1^{er} mars 2021.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

21-03-027 : Signature de la convention avec la société organisatrice du Tour de France - édition 2021

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat correspondante à la présente délibération, qui prévoit un financement global de 200 000 euros HT (deux cent mille euros hors taxes)

- à autoriser une co-signature de cette convention avec un ou des partenaires institutionnels publics

- à inscrire au budget 2021 les dépenses correspondantes

21-03-028 : Modification des commissions suite à démission

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210316-CRSOM_1603-AU

Le Conseil Municipal :

- accepte que Monsieur Christophe Dardenne remplace Monsieur Charles Pouvreau au sein de la commission de travail municipale « Finances »
- accepte que Madame Emmanuelle Merit remplace Monsieur Charles Pouvreau au sein du « Comité consultatif des deux roues »
- accepte que Madame Emmanuelle Merit intègre les commissions de travail municipales « Sport », Action Sociale et Insertion » et « Education, enfance et jeunesse »

21-03-029 : Commission de contrôle communal des listes électorales : remplacement d'un membre démissionnaire

Le Conseil Municipal :

- désigne le conseiller municipal appartenant à la 2ème liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, soit Emmanuelle MERIT

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-03-030 : Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

- suppression d'un emploi permanent de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet et création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet avec effet au 1er février 2021 au service urbanisme et foncier,
- suppression d'un emploi permanent de technicien à temps complet avec effet au 1er avril 2021 et création d'un emploi permanent d'un brigadier-chef principal à temps complet avec effet au 1er mars 2021 à la police municipale,
- en application des dispositions réglementaires, le grade d'assistant socio-éducatif de 1ère classe figurant au tableau des effectifs est modifié en un grade d'assistant socio-éducatif au 1er janvier 2021

21-03-031 : Avenant n°2 à la convention constitutive du service commun achats et commande publique

Le Conseil Municipal :

- approuve le nouvel avenant à la convention constitutive du service commun achats et commande publique
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

21-03-032 : Plan d'action égalité professionnelle

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la réalisation d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle au sein des services de la Ville de Libourne pour l'année 2021

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

21-03-033 : Acquisition de la parcelle BR 216 - Lotissement "Square Doumayne" - Route de Saint-Emilion

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition à l'euro symbolique non exigé et non payé de la parcelle BR 216 appartenant à la société HLM MESOLIA HABITAT d'une superficie de 41 m² environ longeant le lotissement « Square Doumayne » ainsi que la Route de Saint-Emilion
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition par la Ville de Libourne ;
- prononce le classement de cette parcelle dans le domaine public communal à compter de la date de signature de l'acte notarié
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette acquisition

21-03-034 : Acquisition de la parcelle BS 33p sise 123 Avenue de l'Epinette (ER n°7 du PLU)

Le Conseil Municipal :


- approuve l'acquisition à l'euro symbolique non exigé non payé de la parcelle BS 33p pour une superficie d'environ 23 m² (sous réserve du document d'arpentage) correspondant à l'emprise de l'emplacement réservé n°7
- approuve la prise en charge des frais inhérents à cette acquisition par la Ville de Libourne
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette acquisition

21-03-035 : Convention de rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement Alia SIS 123-125 avenue de l'Epinette

Le Conseil Municipal :

- accepte la signature d'une convention entre la SAS C&D Associés et la Commune de Libourne portant sur la rétrocession des voiries, réseaux et espaces communs issus du lotissement ALIA sis 123-125 avenue de l'épinette

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite ultérieurs

convention et ses avenants
Envoyé en préfecture le 22/03/2021
Reçu en préfecture le 22/03/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210316-CRSOM_1603-AU

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

21-03-036 : Etude Nature en Ville et adaptation au changement climatique dite étude CEREMA : demande de subvention à l'ADEME, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver le plan de financement prévisionnel
- à solliciter un soutien financier auprès de l'Ademe, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

PREVENTION

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

21-03-037 : FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) - Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté
- autorise le Maire à solliciter cette subvention au FIPDR

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur Christophe-Luc ROBIN

21-03-038 : EGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE – LIBOURNE : subvention de l'Etat – Ministère de la culture pour les travaux de mise en sécurité et de démontage de la flèche du clocher

Le Conseil Municipal :

- décide de solliciter l'aide de l'Etat-Ministère de la culture
- approuve le plan de financement prévisionnel, proposé par l'Etat-Ministère de la culture -DRAC Nouvelle Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :

Montant de la dépense subventionnable : **284 036 € HT** ;

Participation de l'Etat-Ministère de la culture : 40 % du montant subventionnable soit **113 614.40 €** ;

Participation de la commune : **226 469.80 €** (compris TVA) réalisée par l'autofinancement

- s'engage à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget de la commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage
- précise que la commune est propriétaire de l'objet mobilier
- précise que la commune récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer
- précise que le SIRET de la commune est 213 302 433 000015

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet de budget de la commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-03-039 : Débat sur les orientations budgétaires pour 2021

Le Conseil Municipal prend acte que ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur la situation financière de la collectivité
- d'adopter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif 2021

21-03-040 : FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes) 2021 : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde

Le Conseil Municipal :

- inscrit ces travaux au budget communal 2021
- autorise le Maire à solliciter cette subvention départementale au taux maximum

21-03-041 : Demande de remboursement d'un trop-perçu au stationnement

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement du trop-perçu qui s'élève à 10,20 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

21-03-042 : Commission de contrôle financier : remplacement d'un membre démissionnaire

Le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur Christophe Dardenne pour siéger au sein de la commission de contrôle financier

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

21-03-043 : Commission consultative des services publics locaux : remplacement d'un membre démissionnaire

Le Conseil Municipal :

- procède à l'élection de Madame Edwige Nomdedeu pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux

AMENAGEMENT DES QUAIS

Rapporteur : Monsieur Régis GRELOT

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210316-CRSOM_1603-AU

21-03-044 : Avenant n°1 à la convention pour la réalisation de travaux de construction d'un mur de soutènement de la rive gauche de l'Isle

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à approuver et signer l'avenant n°1, de la convention signée le 28 Juin 2016, pour que le Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle puisse faire une nouvelle demande auprès de la préfecture afin de récupérer la TVA au litre du FCTVA
- à signer tous les documents relatifs au reversement de la part à la commune

Dès réception du FCTVA, le SIETAVI mettra à disposition la part revenant à la commune, au prorata de l'investissement dans le projet.

FERME DE LA BARBANNE

Rapporteur : Monsieur Régis GRELOT

21-03-045 : Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et la Plateforme Territoriale d'Inclusion "Jean Elie Jambon"

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Plateforme territoriale d'inclusion « Jean Elie Jambon » pour la mise en œuvre de ce partenariat

RESEAUX

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

21-03-046 : Rue Orbe et place Princeteau: dissimulation du réseau électrique - demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- solliciter le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique (SDEEG) afin de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux

HYGIENE ET SANTE

Rapporteur : Madame Marie-Noëlle LAVIE

21-03-047 : Dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat de bornes-pièges anti-moustiques

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- approuver le dispositif ci-dessus portant sur les aides aux particuliers pour l'achat de bornes-pièges anti-moustiques
- attribuer les subventions correspondantes dans la limite des crédits disponibles, engager les dépenses ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

- inscrire les crédits correspondants au budget 2021

SOLIDARITE

Rapporteur : Madame Esther SCHREIBER

21-03-048 : Rapport annuel Commission Communale d'accessibilité - 2019

Le Conseil Municipal :

- prend acte du bilan de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de l'année 2019

FONDS EUROPEENS

Rapporteur : Monsieur Antoine LE NY

21-03-049 : TOUR DE FRANCE 2021 : Demande de subvention au Fonds Europeen Leader

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	HT	Recettes		
Droits d'inscription	200 000.00 €	Département de la Gironde	50 000.00 €	9.31%
Frais techniques et logistiques	76 250.00 €	EPCI	65 000.00 €	12.10%
Organisation des manifestations	176 000.00 €	Fonds européens - Leader	100 000.00 €	18.61%
Communication	60 000.00 €	Mécénat	75 000.00 €	13.96%
Autres dépenses (sécurité, ...)	25 000.00 €	Autofinancement	247 250.00 €	46.02%
TOTAL	537 250.00 €	TOTAL	537 250.00 €	100.00%

- autorise Monsieur le Maire à solliciter 100 000€ de subvention au dispositif LEADER (2014-2020)

21-03-050 : CAPITAINERIE : Demande de subvention LEADER pour l'enseigne de la capitainerie

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	HT	Recettes		
Achat et pose de l'enseigne de la capitainerie	17 791.81 €	Fonds européens Leader	10 000.00 €	56.20%
		Autofinancement	7 791.81 €	43.80%
TOTAL	17 791.81 €	TOTAL	17 791.81 €	100.00%

- autorise Monsieur le Maire à solliciter 10 000€ de subvention au dispositif LEADER (2014-2020)

PAS DE QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20210316-CRSOM_1603-AU

La séance a été levée à 21 heures 33.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

22.03.2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 22/03/2021

Reçu en préfecture le 22/03/2021

Affiché le



ID : 033-213302433-20210316-CRSOM_1603-AU